

Conseil d'école

n°3 du lundi 19 juin 2023 18h30-19h45

Ecole E. Ehrard de Saint-Martin du Var

Personnes présentes :

Mairie : Mme BONET Emilie

Service jeunesse : Mme GEAY

Parents d'élève : Mmes FIDELE, GASCA-VILLANUEVA, GUERRUCCI, BRETON , CASTEL, GARANTIE

Enseignants : Mme JUANES, CHAIX, GIRARD, VALERIE, FRACHISSE, PLUTA, HAMEAU, ANCOLIO, BOURGARD

Personne excusée : M Hervé PAUL , Maire de St Martin du Var

1- Prévision de la répartition des classes (et non des élèves) à la rentrée 2023

Nous avons 222 élèves inscrits pour la rentrée 2023 (45 Cp, 44 Ce1, 46 Ce2, 49 Cm1 et 38 Cm2).

L'école est dans l'obligation de faire plusieurs doubles niveaux. Nous avons choisi la répartition suivante :

- Un Cp à 22 élèves
- Un Cp à 23 élèves
- Un Ce1 à 26 élèves
- Un Ce1-Ce2 à 24 élèves (18 Ce1 et 6 Ce2)
- Un Ce2 à 26 élèves
- Un Ce2-Cm1 à 24 élèves (14 CE2 et 10 CM1)
- Un Cm1 à 27 élèves
- Un Cm1-Cm2 à 23 élèves (12 Cm1 et 11 Cm2)
- Un Cm2 à 27 élèves

Mme FAMELART, Inspectrice de la circonscription de Carros 3 Vallées, est intervenue pour proposer une configuration au vu du contexte actuel dans une des classes de l'école.

Les listes de classe seront affichées le matin même de la rentrée et il ne sera accepté aucun changement de classe.

Les critères pris en compte pour la répartition des élèves sont les suivants :

- Comportement de l'enfant
- Elèves à besoin particulier
- Elèves ayant une AESH
- Elèves qui ne s'entendent pas
- Elèves qui viennent d'un cours double
- Harmonie et mixité de la classe
-

2- Mouvement du personnel au sein de l'école

L'école accueillera deux nouvelles enseignantes en septembre. Mme LALOUZE qui aura la charge du Ce2 et Mme Di Benedetto Emilie qui aura la charge des Ce1. Mmes CHAIX et Frachisse quittent l'école. Mme MANNAN (RASED) sera en formation toute l'année. Mme GOURLAOUEN (psychologue scolaire) change de circonscription. Mme BOURGARD passera brigade rattachée à l'école E.Ehrard.

3- Bilan des deux classes transplantées (Mme GIRARD Cp, Mme VALERIE Cm2)

Le bilan est très positif, les enfants et les enseignants ont beaucoup apprécié. Toutes les activités prévues ont été réalisées. Les enseignantes s'accordent à dire que l'expérience a été très constructive pour les deux classes.

4- Kermesse : détails de l'organisation

Une des coiffeuses s'est portée bénévole pour venir coiffer les enfants.

Nous avons donné rendez-vous à tous les enfants et leurs parents à la salle de motricité de l'école maternelle. Il y aura sur place les AESH pour guider les parents.

Le spectacle commence à 18h30, il se déroulera en deux parties :

- Première partie : les 4 classes ayant participé au projet musical de cette année chanteront leur chant.
- Deuxième partie : danses
 - o Le thème du spectacle « Lou Festin » tournera autour des danses que l'on trouve habituellement aux festins.
 - o Le spectacle se clôturera par un chant commun « La pissaladière ».

Les enfants seront rendus à leurs parents à la fin du spectacle, par classe, en salle de motricité.

Merci aux équipes du périscolaire pour les différentes aides apportées (décors, affichages ...) et au service technique.

5- Protocole PHARE (protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles)

Définition du harcèlement : violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique ayant pour effet de nuire à autrui. C'est donc un rapport de force ou de domination sur un temps long.

Caractéristiques du harcèlement : violence, répétitivité, isolement de la victime.

Le protocole PHARE a été mis en place pour fixer un cadre et soutenir les équipes éducatives. Sa mise en place permet de réagir vite en cas de suspicion d' harcèlement ou d'harcèlement constaté.

Evaluation de la situation au sein de l'école :

- Pas de situation de harcèlement : reste dans l'équipe pédagogique.
- S'il y a situation de harcèlement : l'équipe pédagogique en réfère à la hiérarchie, qui envoie deux personnes ressources afin de parler aux enfants (enfants cibles et intimidateurs). Les enfants vont

être « entendus » (pas de punition, le protocole est là pour apaiser). Ces personnes vont juger s'il s'agit bien d'une situation de harcèlement.

- Situation très grave : création d'une IP et d'un fait d'établissement.

Personnes pouvant intervenir, en plus de l'équipe ressource, dans des situations de harcèlement :

- Gendarmes (Cagnes sur mer) pour en parler en classe.
- Infirmière ou médecin scolaire.

Proposition pour le règlement intérieur

- Article L511 3-1 du Code de l'Education

• Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019, article 5 : « Aucun élève ne doit subir de la part d'autres élèves des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptibles de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale . »

• Dans le cadre du programme pHARe de lutte contre le harcèlement entre élèves, la communauté scolaire représentée en Conseil d'Ecole, s'engage dans un plan de prévention favorisant un climat scolaire apaisé. En cas de situation potentielle de harcèlement, une équipe ressource de circonscription, désignée par l'Inspectrice de l'Education nationale, engagera un protocole de traitement adapté aux élèves concernés. Ceux-ci seront entendus à l'école, avec bienveillance ce et sans a priori, dans un souci de résolution du problème posé. Suite aux entretiens, la direction sera informée régulièrement de l'état de la situation et pourra prévenir les familles des enfants concernés en fonction de la gravité des faits.

Textes adoptés à l'unanimité par le conseil d'école et ajoutés au règlement de l'école.

6- Bilan des activités périscolaires

L'équipe d'animation du service jeunesse met en place ses actions en tenant compte des directives données par les élus dans le PEDT communal et en complémentarité des propositions faites à l'école.

Voici les différentes actions mises en place, en plus du fonctionnement quotidien d'un accueil collectif :

-**Projet passerelle** : En route pour le CP. Action mise en place dans le service pour permettre une familiarisation des enfants avant la rentrée à l'école élémentaire. 1° action mercredi 29 mars, se décline par des actions sur chaque temps les mercredis, les midis, le soir, jusqu'en juillet. Pour l'été les futurs CP sont intégrés à l'accueil de loisirs 6-11 ans. Le programme a été communiqué à chaque famille concernée.

- **Atelier racontine** : Les 8-11 ans, vont raconter des histoires autour de thèmes sélectionnés aux enfants en maternelle. Le projet s'étendra peut-être à des lectures aux séniors du village.

- **Savoir rouler** : mise en place d'une journée trottinette au sein du village.

L'atelier d'anglais n'a pas été reconduit, faute d'intervenant.

- Sortie culturelle au Parc Phénix

7- Questions, demandes et observations diverses

Résultats de l'enquête, auprès des familles, pour la création de cours de musique en partenariat avec le conservatoire départemental de musique.

- ➔ Beaucoup de réponses positives.

Possibilité de se garer , pour les enseignants , sur le terrain en face du Docteur Turri ?

- ➔ En attente de réponse de Monsieur le Maire.

Le périscolaire a remarqué une augmentation de la violence, entre enfants, à cause des réseaux sociaux.